

1 démarche qualité

2 certifications : **QUAL'IUT** et **QUALIOPI**

3 mots-clés : **Améliorer / Fédérer / Valoriser**

ACTUALITES

Après plusieurs séances de travail avec les représentants des 5 IUT Ain-Rhône-Loire, la nouvelle version du référentiel Qual'IUT a été validée le 8 décembre 2021. Cette version intègre les évolutions liées à la mise en place du BUT tout en garantissant un cadre de formation de qualité. Le nouveau référentiel retient désormais 17 engagements contre 19 précédemment. Les changements les plus significatifs sont listés en fin de gazette.

AU SEIN DE L'IUT Certification QUAL'IUT

L'audit de certification QUAL'IUT concernera cette année l'ensemble de l'IUT. Nous étendons donc le champ d'application en incluant les sites Villeurbanne Doua et Villeurbanne Gratte-Ciel. Cet audit externe se tiendra au cours de la deuxième quinzaine de juin.

Il reposera sur les audits internes menés actuellement ainsi que sur votre implication. Votre participation est un élément fondamental dans l'amélioration de nos engagements de service, l'atteinte de nos objectifs et l'obtention de la certification Qual'IUT

AU SEIN DU POLE QUALITE

Un réseau de correspondants qualité a été mis en place dans tous les départements ; ils seront avec le service Qualité vos interlocuteurs privilégiés. Par ailleurs une formation de nouveaux auditeurs internes va prochainement être organisée ; n'hésitez pas à contacter iut.qualite@univ-lyon1.fr si vous êtes intéressé !

PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU REFERENTIEL QUAL'IUT

Thématique : "Orienter et recruter" :

Suppression de l'engagement 4 concernant la procédure complémentaire en DUT pour des places vacantes

Thématique : "Inscrire les étudiants" :

Suppression de l'engagement 6 visant la procédure de transfert de dossier par un établissement extérieur

Suppression de l'engagement 7 portant sur l'inscription des étudiants hors métropole

Thématique : "Recruter et intégrer les enseignants vacataires"

Le titre devient désormais "S'assurer des compétences des enseignants"

Ajout d'un engagement de service : "Nous nous assurons de la compétence des enseignants" (ES n°5)

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS DE SERVICES

Engagement de service n°3

" Lorsque vous candidatez, nous vous garantissons une prise en compte de votre dossier selon des critères de sélection prédéfinis "

Les dossiers de candidature validés sur des critères prédéfinis spécifiques à chaque formation (remis sur demande écrite) peuvent être au besoin complétés par des auditions de candidats (par convocation officielle contenant les modalités d'audition). La liste des admis est alors renseignée sur la plateforme selon les délais imposés (cf ES 2)

Éléments de preuves attendus et vérifiés par l'auditeur :

- L'existence des critères d'évaluation des dossiers,
- Les envois des critères de sélection demandés par écrit,
- Les convocations des commissions d'admission, comptes rendus,
- Les convocations et procès-verbal du jury de l'IUT,
- Des listes sur les plateformes de recrutement.
- L'auditeur procédera à des entretiens avec le personnel.